

L'essentiel à savoir sur le compte épargne professionnel

Description

Le compte épargne professionnel est une solution de placement permettant de faire fructifier les excédents de trésorerie. Mais il peut être ouvert pour de nombreuses autres raisons. Dans tous les cas, il faut s'assurer qu'il soit bien adapté aux attentes et exigences de l'épargnant.

Dans le cadre de la [gestion d'entreprise](#), il peut donner la possibilité de mettre de l'argent de côté en toute sérénité pour d'éventuelles dépenses futures. Que son excédent de trésorerie soit récurrent ou ponctuel, il est toujours possible de le valoriser. Mais il est toujours conseillé d'entreprendre la démarche avec précaution.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Le compte épargne professionnel, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un **compte de dépôt détenu auprès d'une institution financière**. Elle offre généralement un modeste rendement, mais présente un certain nombre d'avantages que tout [chef d'entreprise](#) se doit de connaître.

À noter : épargner ne signifie pas toujours investir. Au lieu de placer l'argent de son entreprise dans un [PER](#) ou un PEA, le dirigeant peut le laisser sur un compte épargne professionnel, au risque de ne rien gagner en cas d'inflation.

Quel est l'intérêt d'ouvrir un compte épargne professionnel ?

L'ouverture d'un compte épargne professionnel présente plusieurs intérêts, dont :

- Le financement de la croissance de l'entreprise ;
- L'augmentation du fonds de roulement ;
- La fructification d'un excédent de trésorerie ;
- La préparation d'un projet à moyen ou long terme ;

- L'absence de risque ;
- Le coussin financier en cas d'imprévu ;
- La pérennisation de l'activité ;
- L'anticipation du paiement des charges ;
- La préparation de l'avenir de l'entreprise.

C'est une pratique volontaire qui **procure une certaine sécurité** et permet de mettre de l'argent de côté pour pouvoir en profiter plus tard. De plus, le retrait d'argent depuis le compte épargne professionnel est souvent libre. Notons pourtant que l'accès rapide aux fonds constitue un avantage particulièrement intéressant pour tout épargnant.

Elle **peut servir à atteindre des objectifs à long terme** comme l'acquisition d'un local. Toute [entreprise individuelle](#) et personne morale a la possibilité d'ouvrir le compte pour se constituer une épargne sur une durée indéterminée.

Bon à savoir : en principe, une association de fait peut également ouvrir un compte épargne professionnel.

À la différence d'un compte bancaire, son titulaire n'a pas de frais de gestion à payer tous les mois. L'ouverture du compte est aussi généralement gratuite. Il en est de même pour le retrait d'argent. Le compte épargne **ne risque alors pas de montrer un solde négatif**.

D'autre part, l'ouverture d'un compte épargne professionnel permet généralement de bénéficier d'une fiscalité avantageuse. Et elle ne requiert pas beaucoup d'efforts de la part du dirigeant d'entreprise. En effet, **les conditions d'accès sont toutes simples**.

D'ailleurs, il faut garder à l'esprit que dans tous les cas, **l'épargne réduit le poids de l'endettement et augmente l'autonomie d'une entreprise**. Après quelque temps, elle permettra à cette dernière de réaliser de nouveaux investissements.

Comment épargner pour son entreprise ?

Épargner pour son entreprise constitue un projet intéressant dès lors qu'elle a une **bonne santé financière**. Au lieu de faire dormir les excédents de trésorerie sur son compte bancaire, le dirigeant peut décider de réaliser un placement et constituer une épargne.

Le compte épargne professionnel est **géré par l'établissement financier auprès duquel il est ouvert**. C'est ce dernier qui fixe :

- Le taux de rémunération ;
- Les modalités de versement initial ;
- Les plafonds.

Il faut savoir qu'un **livret réglementé**, appelé LEE, est destiné à financer la création ou l'acquisition d'une entreprise. Ce compte s'adresse aux entreprises de tous les secteurs d'activité et concerne tous les [statuts juridiques](#).

Le livret d'épargne entreprise donne aux entrepreneurs le moyen d'obtenir un prêt à taux intéressant pour concrétiser leurs projets. Il **ne doit pas être confondu avec le Plan d'épargne entreprise**, qui donne aux employés le moyen de se constituer une épargne salariale, ce qui les motive considérablement.

Bon à savoir : le LEE est accessible à tous. Par ailleurs, il n'est pas possible de détenir plus d'un compte par personne.

Dans tous les cas, une **bonne gestion du placement** permet généralement de se constituer une épargne rentable à long terme. Pour trouver la solution correspondant le mieux aux besoins de son entreprise, le dirigeant doit prendre en compte un certain nombre de critères de choix, dont :

- Le rendement ;
- La disponibilité de l'argent ;
- Le montant à placer ;
- La disponibilité des fonds.

L'idéal serait de pouvoir épargner l'argent de son entreprise, tout en ayant la **possibilité de continuer à payer les salariés et les fournisseurs sans difficulté**. En effet, une grande partie de la trésorerie doit rester disponible pour financer le [BFR](#).

Ce n'est souvent pas lors du lancement d'une activité que l'on doit alors **se pencher sur la question de l'épargne**. À ce stade, le fondateur de l'entreprise pense surtout à trouver ses premiers clients, à gérer au mieux l'administratif et à assurer son revenu.

L'excédent de trésorerie que l'on peut **épargner ne risque en aucun cas de mettre en péril l'entreprise, même s'il disparaît**. Néanmoins, certains entrepreneurs choisissent de mettre la majorité de leur trésorerie sur des placements garantis et sécurisés. D'autres n'hésitent pas non plus à placer de l'argent pour leurs salariés en vue de payer moins d'impôts.

À noter : l'entrepreneur peut aussi se servir des bénéfices commerciaux pour se

constituer une épargne en vue de réaliser différents projets.

La décision du dirigeant de faire fructifier l'argent disponible de l'entreprise doit être avant tout être en accord avec son mandat et l'[objet social](#) de la structure. Afin de connaître le placement le plus adapté à ses besoins et à sa taille, il peut demander l'accompagnement d'un prestataire spécialisé en ligne, par exemple un **conseiller en gestion de patrimoine**.

Quels sont les intérêts reçus dans le cadre de l'opération ?

Les intérêts reçus dans le cadre de l'opération sont faibles. De plus, ils peuvent changer d'un établissement financier à l'autre. Il est alors préférable de comparer les offres disponibles sur le marché avant d'ouvrir un compte épargne professionnel. L'argent que l'on déposera sur ce dernier ne doit pas être destiné aux dépenses courantes. En moyenne, il pourra rapporter un **rendement de 1 à 2 %**.

Les intérêts **peuvent varier aussi selon le marché**. En règle générale, tout changement sera reporté sur l'extrait de compte de l'épargnant. Dans tous les cas, ce dernier obtiendra le taux de base pour le montant qu'il a déposé. Les sommes générées s'accumuleront et grandiront de manière progressive d'elles-mêmes. Après quelque temps, elles permettront de mieux développer l'activité.

Quel est le risque lié au compte épargne professionnel ?

Si l'inflation augmente de manière continue, la valeur de l'argent risque de perdre en valeur. Autrement dit, le montant déposé subira une dépréciation dans le cas où des hausses de prix ne connaîtraient que rarement une interruption.

D'autre part, de la même manière que toute entreprise, **l'institution financière peut tomber en faillite**. Si elle venait à déposer le bilan, l'épargnant peut voir son épargne diminuer pour tout montant supérieur à 100 000 euros.

Il court aussi le risque de perdre une certaine somme parce que la garantie des dépôts indemnise uniquement le client de l'établissement financier jusqu'à ce montant, et ce, sous certaines conditions. Ce dernier **peut également être converti en actions**.

En outre, il faut savoir que la capacité d'épargne d'une entreprise est surtout **limitée par le montant de ses bénéfices**

. Dans l'idéal, celle-ci doit constituer une épargne, qui fournit à la fois des investissements et des moyens de financement.

FAQ

Le livret d'épargne entreprise ou LEE, c'est quoi ?

Le LEE est un produit méconnu des créateurs et repreneurs d'entreprise alors qu'il leur est destiné. Les banques n'en font pas la promotion. Certaines ont même cessé de le commercialiser. Or, il s'agit d'un outil de financement intéressant pour les personnes qui ne disposent pas assez de fonds pour concrétiser leurs projets.

Comment le compte épargne fonctionne-t-il ?

Comme l'indique son nom, le compte procure à l'épargnant des intérêts sur les sommes qu'il a déposées. Ce dernier est généralement autorisé à les retirer. Concernant les intérêts, ils se calculent selon la durée pendant laquelle les fonds sont restés disponibles sur le compte. Le calcul s'effectue également en fonction d'un barème connu lors de la souscription.

Quel est l'avantage de détenir un compte épargne pour un particulier ?

En plus de permettre d'avoir de l'argent de côté sans pénalité en cas de besoin, l'ouverture d'un compte épargne donnera à un particulier la possibilité de réaliser des achats importants après une certaine période. En plus des intérêts qu'il génère, il peut donner droit à une prime de fidélité.